



LifeCanada - VieCanada

376, avenue Churchill, Pièce 310

Ottawa ON K1Z 5C3

www.viecanada.org

1-866-780-LIFE

L'ORGANISATION NATIONALE RELIANT LES GROUPES ÉDUCATIFS PRO-VIE AU CANADA

Deux-tiers des Canadiens appuient la protection légale pour les enfants à naître

Communiqué de Vie-Canada, 9 novembre 2006

Le cinquième sondage annuel de l'opinion des canadiens sur l'avortement a démontré que près du deux-tiers des 2 021 personnes questionnées par le *Groupe de Recherche Environics* appuient des lois visant à protéger la vie humaine avant la naissance.

Seulement trois sur dix appuient la présente politique canadienne qui ne contient aucune protection légale pour les êtres humains à tous leurs stades de développement avant la naissance.

Le sondage, parrainé par VieCanada, le groupe nationale éducateur pro-vie, contenait des questions sur le consentement des parents à l'avortement, sur le consentement informé et les points de vue concernant le financement public de l'avortement.

La présidente de VieCanada, Joanne Byfield, note que l'appui à la protection légale a augmenté cette année à 64% - de 60% en 2005.

“Ceci pourrait refléter le profilé élevé du meurtre des femmes enceintes depuis un an et de la frustration ressenti par la police due à l'impossibilité d'inculper les coupables pour deux meurtres,” dit-elle. Nos lois ne reconnaissent pas ces bébés comme êtres humains possédant des droits, alors ce n'est pas un crime de les tuer.”

Elle indique qu'un projet de loi déposé par le député Leon Benoit d'Alberta aurait changé la loi pour

permettre des inculpations de meurtre quand l'enfant à naître est tué lors d'un acte de violence contre la mère. Son projet de loi fut déclaré non-votable par un comité de la Chambre des Communes. Le sondage a également révélé un appui de 70% pour des lois sur le consentement informé, qui exigeraient que les femmes soient bien informées sur le développement du fœtus et tous les risques pour la santé ainsi que des complications, avant de choisir l'avortement.

Sur la question du consentement des parents, 55% des répondants appuient la loi exigeant le consentement parental pour les mineures âgées de moins de 18 ans qui veulent se faire avorter. Couramment au Canada il n'existe aucune exigence de consentement parental. Des filles aussi jeunes que 13 et 14 ans peuvent se procurer un avortement sans le consentement des parents.

Les contribuables canadiens payent pour la plupart des avortements au Canada, de dire Byfield, bien que les deux-tiers des répondants ont dit que les avortements devraient soit être financés de façon privée (18%) ou financés publiquement seulement lors d'urgences médicales (48%).

“Pourquoi nos gouvernements insistent-ils à se servir des rares argents consacrés aux soins de santé pour défrayer ce choix personnel?” demande t-elle. Mme Byfield fait remarquer que l'opinion publique canadienne a été clairement exprimée dans ces sondages pour cinq années de suite. “Nous posons la question en termes de droits,” dit-elle. “Nous pensons au droit à la vie, enchâssé dans la section 7 de la Charte canadienne des droits et libertés; aux droits des femmes à être renseignées sur les procédures qu'elles sont à la veille de subir; aux droits des contribuables de décider comment leur argent devrait être dépensé.”

“Les politiciens canadiens, fédéraux et provinciaux, refusent de porter attention à cette question. Nous les exhortons à lire ces résultats, à écouter aux canadiens et à rédiger des lois et établir des politiques qui reflètent la volonté du peuple.”

-30-

Canadiens en Faveur de la Vie!
